



## Communiqué de presse

### Rapport annuel 2012 de l'ONP : de plus en plus de femmes bénéficient de leur propre pension

**De plus en plus de femmes bénéficient d'une pension basée sur leurs propres prestations. C'est l'une des conclusions du rapport annuel 2012 de l'ONP. Pour faire face au nombre croissant de dossiers de pensions, l'ONP mise pleinement sur la numérisation. Depuis l'an dernier, tout le processus de traitement d'un dossier de pension est informatisé, de la phase d'examen jusqu'au paiement des droits.**

L'une des tendances révélées par le rapport annuel est que les pensions ont de plus en plus un caractère individuel. Le nombre de pensions versées au taux d'isolé (en base individuelle, calculée en fonction de la propre carrière) a augmenté de 14,03 % en 5 ans. La pension devient donc de plus en plus un droit individuel, au détriment de la pension de survie (payée au conjoint d'un pensionné décédé, -6,65 % en 5 ans) et de la pension de ménage (versée à un couple dont l'un des conjoints n'a pas ou a peu travaillé, -3,57 %).

*“Les pensions reflètent de plus en plus la réalité sociale dans laquelle les femmes façonnent leur propre carrière et se constituent leurs propres droits à la pension. C'est une bonne chose car plus les femmes accumulent des droits à la pension, plus le montant de celle-ci sera élevé. Cela implique aussi que les couples perçoivent désormais souvent une meilleure pension qu'auparavant”,* a déclaré le vice-Premier ministre et ministre des Pensions Alexander De Croo.

#### +5,18% d'ayants droit à la pension en 5 ans

En 2012, l'ONP a payé pour la première fois une pension à 167.106 nouveaux ayants droit. Le nombre total d'ayants droit à la pension a augmenté ces cinq dernières années de 5,18%, passant de 1.760.671 à 1.856.854. Cette évolution a un impact sur les dépenses de pension : en 2012, elles totalisaient € 20.693.135.000 dans les régimes des salariés et des indépendants.

Pour pouvoir gérer le nombre croissant de dossiers de pension, l'ONP fait résolument le choix de la numérisation, tant pour le calcul que pour le paiement des droits à la pension. En 2012, ce processus a abouti à la mise en service de Theseos V2. Le traitement d'un dossier de pension est désormais intégralement informatisé, de la phase d'examen à celle du paiement des droits.

Avec le numéro gratuit 1765, l'ONP investit aussi dans un service sur mesure. Ce numéro commun a été mis au point en collaboration avec les deux autres organismes de pensions. Le citoyen est mis en contact avec le spécialiste le mieux placé pour répondre à sa question sur les pensions.

#### Dossier de pension en ligne

En 2012, l'ONP a aussi amélioré l'interactivité du dossier de pension en ligne, MyPension. Désormais, il est possible de compléter en ligne plusieurs formulaires liés à la demande de pension de manière sécurisée. Et tout le monde est gagnant : l'ONP économise les coûts d'impression et d'envoi de ses documents, et le citoyen voit sa demande de pension traitée plus rapidement et plus simplement.

Le vice-Premier ministre en ministre des Pensions Alexander De Croo a exprimé sa satisfaction : *“En misant pleinement sur la numérisation, l'ONP peut faire face au nombre croissant de dossiers de pensions et offrir un meilleur service « sur mesure » aux personnes qui prennent leur retraite.”*

## Pour plus d'info

Vous pouvez visualiser et télécharger *ici* le *rapport annuel 2012*.

Vous trouverez *ici* davantage de *statistiques et d'études*.



Office national des Pensions

Ligne gratuite: 1765 (en semaine de 9h à 12h et de 13h à 17h)

Site web: [www.onp.fgov.be](http://www.onp.fgov.be) ou [www.mypension.be](http://www.mypension.be)

Courier: ONP ~ Tour du Midi ~ 1060 Bruxelles

Mail : [info@onp.fgov.be](mailto:info@onp.fgov.be)